

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0086 Séance du Conseil : 27 AVRIL 2026
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉMENTAIRE À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) TECH-ALBÈRES	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 avril 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Marc HUGONNET, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean-Michel ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Jean-Claude ROYO, JEAN Catherine, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient absents/excusés :

Antoine PARRA, Martine NAUTE.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 48

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de Séance :

Marie ARIZA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260427-DL2026-0086-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Le cours d'eau du Tech et ses nappes d'accompagnement sont également qualifiés de masse d'eau en déséquilibre quantitatif, ce qui a justifié l'élaboration d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux).

Ce document de planification fixe les objectifs qui visent à notamment rétablir l'équilibre de la ressource en eau et à préserver la disponibilité de son potentiel pour les différents types d'usage.

La déclinaison opérationnelle des objectifs est constituée par le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

L'administration du SAGE est confiée à la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui constitue le parlement de l'eau sur le territoire du SAGE, et qui est chargée de la préparation et de la mise en œuvre du SAGE.

Pour assurer son rôle d'instance de concertation et décisionnelle, elle fonctionne avec des représentants de trois collèges distincts : les élus locaux, les usagers et les services de l'Etat.

Ainsi, la CLE, constituée par arrêté préfectoral DDTM/SER/2022138-0003 du 18 mai 2022, prévoit la désignation de 23 membres pour le collège des élus.

Pour la communauté de communes, le Président est membre de droit. Toutefois, afin de faciliter le suivi administratif de la CLE, il convient de désigner 1 représentant supplémentaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33, L.2122-7, L.5211-1 et L.5211-7,

Vu l'article L.5711-1 du CGCT prévoyant que l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des délégués appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, tels que les syndicats mixtes,

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

DE RECOURIR au scrutin ordinaire pour désigner le représentant appelé à siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) TECH-ALBERES,

DE DESIGNER Monsieur Jean-Claude ROYO comme représentant supplémentaire au sein de la CLE du SAGE TECH-ALBERES.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

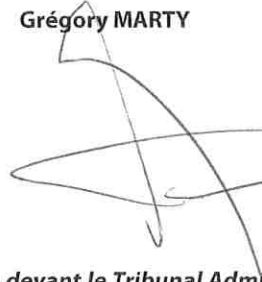
Marie ARIZA



Fait à Argelès-sur-Mer, le 29/04/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Grégory MARTY



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***